



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	12	4

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 juin 2017

**OBJET : 00-8 - CONCESSION DES  
PLAGES NATURELLES - KIOSQUES  
ALIMENTAIRES - DELEGATION  
DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE  
- RAPPORTS ANNUELS DES  
DELEGATAIRES - EXERCICE 2015 -  
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

173547

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 JUIL. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 6 JUIL. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le jeudi 29 juin 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/06/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA

M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à Mme Cléa PUGNAIRE

M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN

Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE

Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

**Absents :** M. Alain CHAUSSARD, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'activité de vente et de restauration sur la plage se rattachant au Service Public des Bains de Mer, les délégataires des 4 kiosques alimentaires situés sur la plage de la Salis, retenus en 2013 suite à une procédure de Délégation de Service Public, sont tenus, conformément à l'article à 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de produire chaque année à l'autorité délégante, avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à la Commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est à noter que l'ensemble des rapports a été transmis dans les délais.

L'année 2015 a été marquée par la fidélisation de la clientèle liée à l'implantation des nouveaux kiosques. Si les travaux d'installation ont généré des investissements importants, les résultats enregistrés sont encourageants. En outre, un avenant a uniformisé pour les 4 kiosques la surface totale concédée à 35 m<sup>2</sup>.

La période d'enlèvement des kiosques a été respectée et le contrôleur du littoral, présent régulièrement sur site, a pu constater de manière générale le bon respect, par les délégataires, des clauses contractuelles et règles d'occupation du Domaine Public Maritime.

L'activité des 4 kiosques en Délégation de Service Public a généré un chiffre d'affaires de 337.764 € (+ 22.943 € par rapport à 2014), pour une surface concédée de 140 m<sup>2</sup>, soit un chiffre d'affaires de 2.412,60 €/m<sup>2</sup>.

Les redevances réclamées en 2015 ont toutes été acquittées par les délégataires.

Les rapports annuels des délégataires ainsi que les analyses détaillées correspondantes, réalisées par les services internes de la Commune, figurent en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 30 mai 2017 pour examiner ces dossiers.

**OUI CET EXPOSÉ**

**APRÈS EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**- PREND ACTE** des rapports 2015 des délégataires de Service Public Balnéaire suivants :

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°1 – CHEZ NINI - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°2 – LE JULIAN - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°3 – RIO DE JANEIRO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

00-8 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

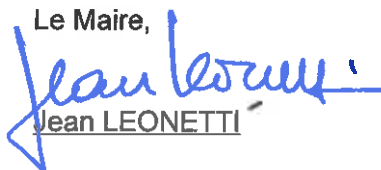
Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES – PLAGE DE LA SALIS KIOSQUE N°4 – CHEZ JOSY - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LES COMPTES ET CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-8 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - KIOSQUES ALIMENTAIRES -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES -  
EXERCICE 2015 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/07/2017

**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 06/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** DCM1735-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170629-DCM1735-17-DE

---

**Date de décision :** 29/06/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public